IDENTIFICATION ET DE GESTION DES AGR

Août 06

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

INTRODUCTION

Dans le cadre de la réalisation de sa mission d'appui aux communautés et communes défavorisées du Mali, l'ONG AADeC initie et réalise différentes activités de renforcement des capacités des cibles à travers la mise en œuvre de projets et programmes de développement.

Rentrant dans le cadre du renforcement des capacités économiques des communautés, les activités génératrices de revenus (AGR), sont l'une des stratégies utilisées par l'ONG pour réaliser ses objectifs stratégiques.

Ainsi, pour une opérationnalisation efficace de cette stratégie, il s'avère utile de la documenter afin de permettre aux agents des projets et programmes de mieux maîtriser les différentes facettes de la stratégie d'une part, et d'autre part, pouvoir l'incorporer dans leur paquet d'intervention pour davantage accompagner les cibles dans leur auto développement.

Le présent document portant sur le processus d'identification et de gestion des AGR est destiné non seulement aux agents de terrain mais aussi, aux cibles et s'articulera autour des éléments suivants :

➲ **Identification des AGR**

- Les objectifs du processus
- Les modalités du processus
- Les étapes du processus
- Les outils

➲ **Mise en œuvre des AGR**

- Exécution des AGR
- Suivi- évaluation des AGR
- Affectation des produits issus de l'exécution des AGR

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

IDENTIFICATION DES AGR

- **Objectif:** Identifier de façon participative les activités génératrices de revenus rentables et localement faisables.

- **Modalités :** La collecte des données pour la faisabilité de l'AGR doit se faire en réunion du comité de gestion scolaire (CGS) ou en assemblée générale de population.

Les membres du CGS doivent être informés des objectifs et la finalité du processus. Une attention particulière sera accordée à la présence et la participation des femmes lors des réunions de collecte des données.

Les propositions d'AGR doivent provenir des membres des CGS eux-mêmes. L'agent du projet doit être le facilitateur ou simplement un guide pour l'éclosion et la synthèse des idées.

- **Etapes :**

I) Administration de la fiche d'identification de l'activité (FIA)

L'administration de l'outil doit se faire, soit en réunion de CGS, soit en assemblée générale de population selon le schéma choisi par les membres du CGS.

Toutes les parties de l'outil sont importantes et doivent être expliquées (au besoin en langue nationale) au groupe avant de commencer la collecte des données.

Les membres des CGS doivent être mis au devant de la collecte des données. Ils sont sources et collecteurs de données. Les évaluateurs et agents du projet sont des facilitateurs ou guides.

II) Traitement et analyse des données

Les données collectées à l'aide de l'outil « FIA » sont traitées et analysées par les agents du projet ou en collaboration avec certains membres des CGS possédant des qualités requises pour le travail à des fins de production de rapport.

Au cours du traitement des données, les évaluateurs doivent tenir compte de toutes les idées pertinentes recensées lors de l'administration de l'outil. Ils ne doivent ni déformer, ni ajouter de nouvelles idées à celles émises par le groupe. Cependant, ils peuvent solliciter à nouveau le groupe pour mieux préciser certaines idées ou information. A ce niveau, ils peuvent servir de conseillers pour guider le groupe dans sa réflexion.

III) Validation des résultats

Les résultats issus du traitement et l'analyse des données (rapport) sont validés en réunion de CGS ou en assemblée générale de population selon le schéma choisi par les membres des CGS.

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

Les résultats sont exposés par les agents du projet et des débats sont engagés pour mieux expliquer certaines parties non comprises.

La validation est effective quand tous les participants à la séance ont compris le processus de validation et acceptent les résultats reflétant les points de vue évoqués lors de la collecte des données.

IV) Prise de décision

Après l'exposé et la validation des résultats, les membres des CGS sont appelés à se prononcer sur la faisabilité sociale et économique (rentabilité) de l'activité sous l'œil éclaireur des agents du projet.

Pour la prise de décision, toutes les parties de l'étude doivent requérir l'attention des agents et principalement le choix de la taille de l'activité, le calendrier de mise en œuvre, le compte d'exploitation prévisionnel et les éléments de pérennité. Les évaluateurs doivent attirer l'attention des membres des CGS sur ces points dans leur processus de prise de décision.

Deux possibilités sont offertes dans la prise de décision :

1) L'activité est socialement et économiquement faisable. La décision prise sera d'entériner l'activité et donner quitus à son exécution ;

2) L'activité n'est pas faisable. A ce niveau, il existe deux sous possibilités :

- Revoir les données collectées afin d'identifier des insuffisances (sur-estimation ou sous-estimation de certaines rubriques, non prise en compte de certaines rubriques, etc.) et les corriger. Si c'est le cas, reprendre le processus avec les nouvelles données ;

- Le processus de révision n'a signalé aucune anomalie. Alors, il y a lieu de décider de l'abandon de l'activité et identifier d'autres activités plus porteuses.

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

PHASE IDENTIFICATION AGR : SCHEMA

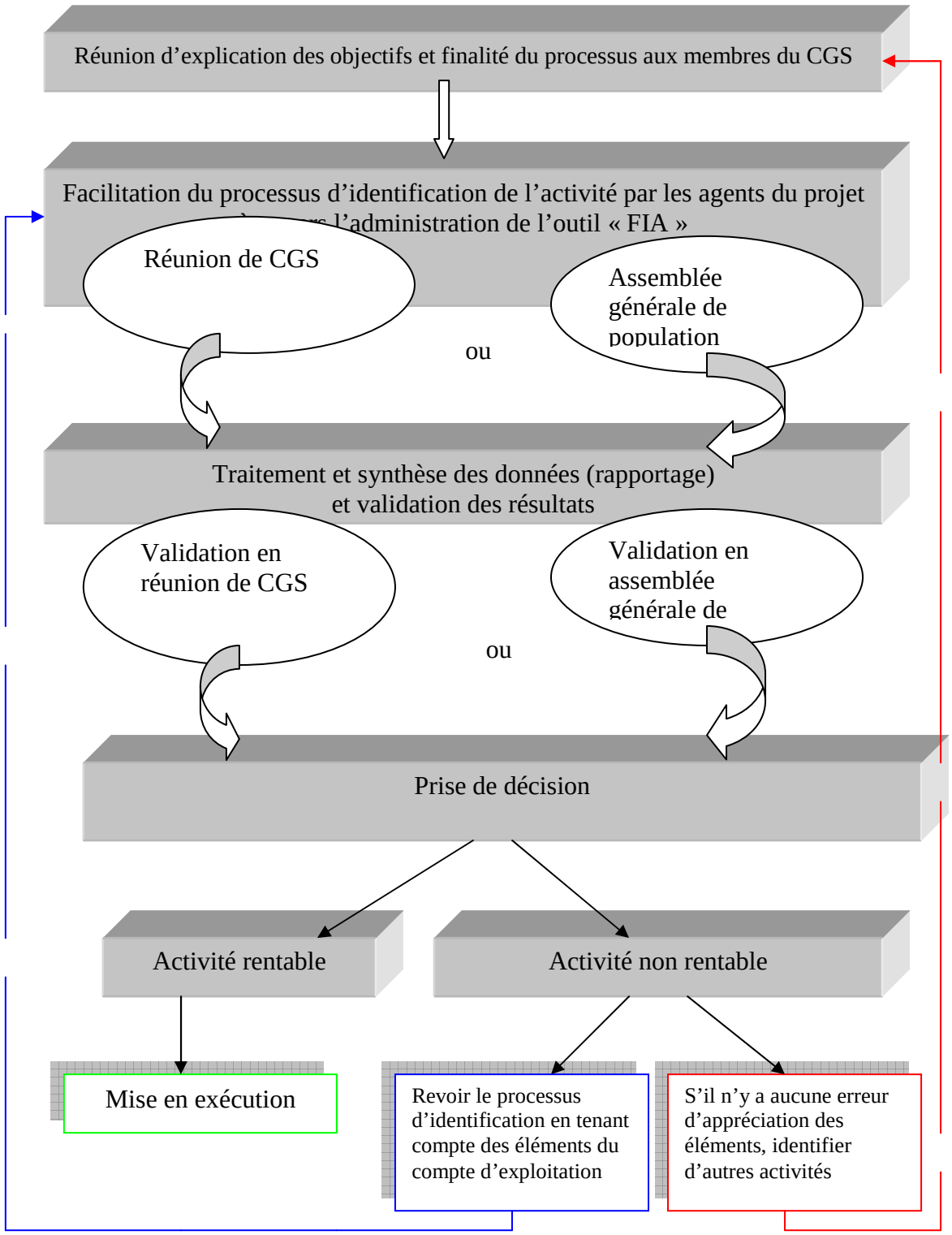

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

V/ Les Outils

1) FICHE D'IDENTIFICATION DES AGR (FIA)

A/ GENERALITES

- **Région :** …….
- **Cercle :** …….
- **Nom de la commune :** ……
- **Nom du CGS :** ……
- **Nombre de membres du CGS :** Total /……/…../
  hommes /…../……/ femmes /…../…../
- **Date d'étude** /……/…../ /……/……/ /……/…../…../……/

B/ ACTIVITE GENERATRICE DE REVENUS (AGR):

1. **Intitulé de l'AGR** :……
……..

2. Contexte et justification de l'AGR:

2.1. Pour quoi avez-vous choisi cette activité? Avez-vous déjà des expériences dans ce domaine ?
Si oui, décrivez les : …….
……..
……
……
……
……
……

Si non, expliquez d'avantage votre choix :……
……..
……
……

2.2. Où se dérouleront les activités? (Citer les lieux précis)
……..
……
……
……..

2.3. Quelles sont les ressources du CGS disponibles actuellement ?
……..
……
……

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

……
……

3. Brève étude de faisabilité de l'activité proposée :

3.1. Quels sont les éléments nécessaires pour la réalisation de l'activité et leurs coûts? (Matériaux, du travail/la main d'œuvre, un savoir-faire, des équipements, du temps, des bâtiments, un terrain, du transport, les papiers/formalités administratives, etc.) Estimer le coût approximatif de tout ce qui a été mentionné. Différencier entre les frais fixes et les frais variables.

……..
……
……..
……
……
……
……
……..
……

3.2. Quel sera le coût (prix de revient) du produit issu de la réalisation de l'activité? A quel prix le groupe va t-il vendre ce produit ou service ? Ce prix va t-il couvrir le coût de production ou d'exploitation? Ce prix de vente sera t-il trop élevé pour que les gens puissent acheter ?

……..
……
……
……..
……
……..

3.3. Qui sont les clients ? A quoi s'intéressent-ils- au prix ou à la qualité ? Qu'achètent ces clients en ce moment ?

……..
……
……
……..
……

4. Stratégie d'exécution des activités

4.1. Quelles sont les activités qui seront menées selon les phases? A quelle fréquence ?

❖ Phase de lancement ou de démarrage de l'activité:

1…….
2 ……
3…….
4…….
…….
…….

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

❖ Phase d'exploitation ou de gestion de l'activité:

1……
2 ……
3……
4……
……
……
……
……

4.2. Répartition du travail. Quels seront les rôles et responsabilités de chaque membre du CGS ou du comité de gestion de l'AGR?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

4.3. Choix de la taille de l'activité. L'activité prendra combien du temps ? Elle sera faite avec quelle fréquence pendant l'année ?

Expliquer : ……..
……
……
……
……
……
……
……
……
……

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

2) Calendrier indicatif de l'activité

Activités	1ere année												2è année												Resp.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

3) Compte d'exploitation prévisionnel de l'activité

CHARGES/DEPENSES				PRODUITS/RECETTES			
Description	**Quantité/unité**	**Prix unitaire**	**Montant**	**Description**	**Quantité/unité**	**Prix unitaire**	**Montant**
A/ Charges fixes							
Sous total charges fixes							
B/ Charges variables							
Sous total charges variables							
TOTAL GENERAL				**TOTAL GENERAL**			
Solde (bénéfice, perte, nul)= total recettes- total dépenses : ……							

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

4) Pérennité de l'activité : Cochez les indicateurs valables:

- ❖ Mise en place d'un organe de gestion de l'activité oui /…./ non /…../
- ❖ Tenue régulière des rencontres de compte rendu de l'organe : oui /…./ non /…../
- ❖ Contrôle régulier des gestionnaires : oui /…./ non /…../
- ❖ Tenue régulière des réunions de compte rendu du CGS oui /…./ non /…../
- ❖ Réinvestissement des bénéfices dans l'activité oui /…./ non /……/

si oui : précisez les domaines d'investissement : ……
……
……

- ❖ Epargner enfin de renouveler les matériel/équipements de l'activité: oui /…./ non /……/
- ❖ Création d'autres AGR – pourquoi : oui /…./ non /……/
- ❖ si oui pourquoi et dans quels domaines : ……

……
……
……..

- ❖ Recherche d'autres financements auprès d'autres structures : oui /…../ non /…../

Si oui quelles sont les structures potentielles ? :…….....
……
……
Si oui, à quelles fins ?
……
……
……
……

- ❖ Autres (à préciser) :

……
……
……
……
……
……

Commentaires de l'évaluateur (agent)
……
……
……
……
……
……
……
……
……

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

5) PLAN DE RAPPORTAGE

1. **Introduction**

2. **Données générales**

- Région
- Cercle
- Nom de la commune
- Nom du CGS
- Nombre de membres du CGS : Total…… hommes…… femmes…….
- Titre de l'activité

3. **Contexte et justification de l'activité**

4. **Faisabilité de l'activité**

- Faisabilité sociale ;
- Faisabilité institutionnelle
- Faisabilité économique
- Compte d'exploitation prévisionnel

5. **Stratégies de mise en œuvre de l'activité**

- Calendrier de mise en œuvre
- Mobilisation de la contribution communautaire
- Système de suivi- évaluation de l'activité

6. **Pérennité de l'activité**

Annexes (facultatif)

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

MISE EN ŒUVRE DES AGR

A/ Exécution des activités

- Mise en place d'une commission de pilotage de l'activité ou décision de réalisation de l'activité par le CGS ;
- Mobilisation de la contribution communautaire;
- Domiciliation de fonds (projet+contribution) au niveau d'une institution financière de la zone (caisse d'épargne, banque, etc.) ;
- Réalisation des activités planifiées.

B/ Suivi- évaluation des activités

- Tenue de réunion périodique de CGS pour discuter de l'exécution de l'activité ;
- Compte rendu des membres de la commission au cours des réunions de CGS (si une commission a été mise en place pour le pilotage)
- Etablissement de compte d'exploitation périodique pour le suivi de l'activité (ex. ci-dessus)

Compte d'exploitation réel: du …….. au …….200….
Activité (AGR) :……

CHARGES/DEPENSES				PRODUITS/RECETTES			
Description	**Quantité/unité**	**Prix unitaire**	**Montant**	**Description**	**Quantité/unité**	**Prix unitaire**	**Montant**
A/ Charges fixes							
Sous total charges fixes							
B/ Charges variables							
Sous total charges variables							
TOTAL GENERAL				**TOTAL GENERAL**			
Solde (bénéfice, perte, nul)= total recettes- total dépenses : ……							

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

C/ Affectation des bénéfices

- Réunion du CGS pour discuter de l'utilisation des bénéfices après l'établissement du compte d'exploitation pour une période donnée, en tenant compte des réserves à faire (10% ou au choix), soit pour le renouvellement des équipements, soit pour le fonds de roulement ;

- Précision du/des domaine(s) d'investissement par le CGS (principalement dans les actions d'amélioration de la qualité de l'éducation);

- Mise en place d'une commission pour l'analyse des besoins à couvrir ;

- Satisfaction des besoins par l'acquisition de matériels, services, etc. ;

- Compte rendu des membres de la commission en réunion de CGS (s'il y a commission mise en place).

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;

PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES AGR

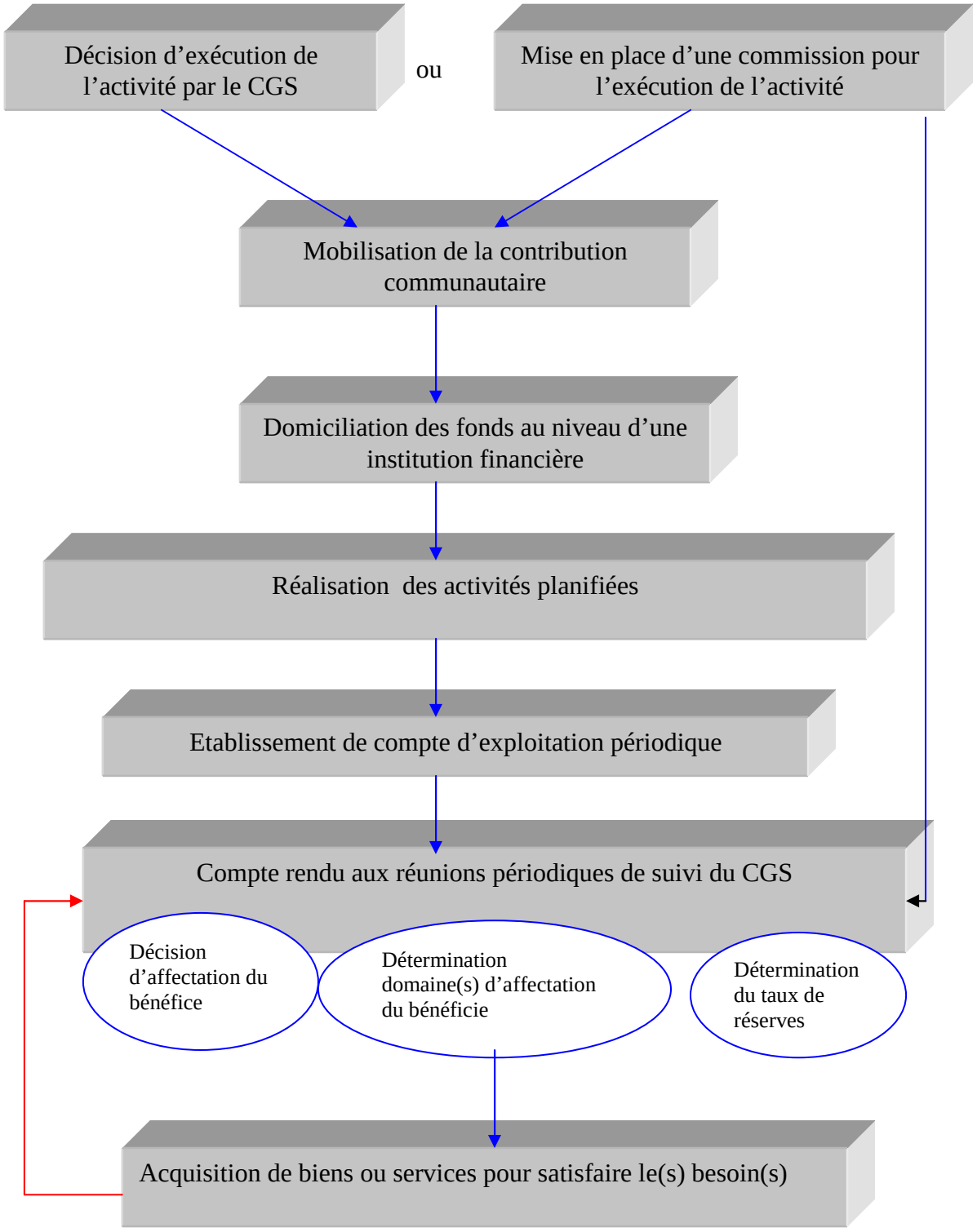

BP E 2226- Tél :229 24 22- Lafiabougou- Rue 426- Porte 104- Bamako- Rép. du Mali ; Récépissé N°0948 du 07 Septembre 1991- Accord cadre N° 256 du 07 Octobre 1991 ; E-mail : aadec@afribone.net.ml;